

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 7 octobre 2022

Président : Gianluca Orefice

Synthèse

La séance débute par l'**examen pour avis d'opportunité de deux enquêtes**.

L'**enquête sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie (Antipol)** a déjà été présentée par l'Insee en commission à l'automne 2019, mais son questionnaire ayant évolué depuis, un nouvel examen a été rendu nécessaire. Cette enquête annuelle a pour objectif de mesurer les investissements et les études (nature et montant) réalisés par les établissements industriels pour protéger l'environnement. Le champ a été étendu à la gestion des ressources naturelles (gestion durable de l'eau, économie d'énergie, énergies renouvelables).

Le service statistique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (SSP) présente l'**enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 (ESEA 2023)**. Cette enquête pluriannuelle, entièrement définie par un règlement européen, a pour objectif de mettre à jour des données collectées lors du recensement agricole de 2020 sur les surfaces cultivées, le cheptel, la main-d'œuvre et la diversification, ainsi que d'en acquérir sur différents modules (verger, irrigation, équipement, pratiques culturales). C'est ainsi entre 60 000 et 70 000 exploitations qui sont interrogées.

La commission émet un avis d'opportunité favorable pour ces deux enquêtes.

Pour information, il est rappelé que la commission a donné au printemps, après consultation télématique, un avis favorable à l'**enquête nationale sur les passagers aériens (ENPA)** effectuée par la DGAC.

Des demandes d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 sont ensuite exposées. Le **SSP** avait formulé cet été une **demande auprès de l'Insee et une autre auprès de la DGFIP**, les deux demandes concernant des données sociales et fiscales sur les revenus des exploitants agricoles enquêtés dans le cadre du recensement de 2020 afin d'avoir une connaissance plus précise des revenus du ménage de l'exploitant agricole. Après consultation télématique des membres de la commission, l'avis avait été favorable. Une demande est soumise à validation, celle du **service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIES) auprès de la DGFIP**. Elle concerne les données fiscales au titre du crédit impôt recherche (CIR) qui seront utilisées par le SIES pour enrichir la population de l'enquête portant sur les moyens consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France. La commission donne son accord.

Trois points d'information suivent.

Le premier porte sur la **révision de la nomenclature d'activités française (NAF)**. Dans la continuité des interventions faites au cours des réunions précédentes de la commission, l'Insee annonce la constitution d'un **groupe de travail sous l'égide du Cnis** afin d'associer le plus grand nombre de professionnels à la définition de la nouvelle structure de la NAF qui doit entrer en application le 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'étudier la pertinence de la classification actuelle au sein du cadre imposé de la Nace (nomenclature d'activités de la communauté européenne) et au regard des évolutions sectorielles. Des sous-groupes constitués par ensembles cohérents de secteurs d'activité et ouverts à une large concertation (aidés en cela par une consultation publique *via* le site Internet du Cnis) analyseront les propositions et rendront compte de leurs travaux dans un rapport présentant le projet de NAF Rév.2.1 complète soumis à l'avis du Bureau du Cnis en octobre 2023.

Le second point d'information présente une **action de formation organisée par l'Insee sur le dispositif Esane à destination des chercheurs via le CASD** (Centre d'accès sécurisé aux données). Ce dispositif, qui produit les principales statistiques structurelles sur les entreprises à partir de nombreuses sources (fichiers administratifs, enquêtes), sur deux unités d'observation (l'unité légale et l'entreprise au sens économique), dans plusieurs fichiers de diffusion, est complexe à déchiffrer ; des actions pédagogiques, d'accompagnement des publics sont indispensables. À la demande du CASD, une journée de formation a permis à plus de 130 chercheurs de mieux se familiariser avec les concepts, contenus des fichiers et possibilités d'utilisation des données, et a été l'occasion de nombreux échanges.

La présentation des éléments sur la démarche envisagée pour élaborer le **prochain moyen terme du Cnis (2024-2028)** est le troisième et dernier point d'information. Tous les cinq ans, le Cnis redéfinit le cadre de travail de ses actions afin de s'adapter à la demande sociale et aux enjeux économiques et de favoriser une approche transversale. Le résultat est le programme de moyen terme. La commission est l'occasion de lancer le processus

qui aboutira à la proposition d'avis généraux et par commission pour les années 2024-2028 devant l'Assemblée plénière de janvier 2024. Sur la base du bilan de l'actuel moyen terme, un ensemble de consultations pour recueillir les besoins permettra tout au long de l'année 2023 de fixer les orientations à décliner en avis. Ces travaux seront à l'ordre du jour de toutes les commissions. Déjà deux thématiques structurantes sont apparues : la transition écologique et la transformation du marché du travail suite à la crise sanitaire.

Le sujet principal de la séance porte sur **les évolutions du dispositif de suivi des pratiques agricoles**, cinq ans et demi après une première présentation devant la commission. Les enjeux écologiques, déjà importants à l'époque, sont devenus moteurs dans le domaine de l'agriculture, en particulier au niveau européen et en matière d'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), au point qu'on parle désormais couramment d'agroécologie.

Une première intervention décrit le **dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales (enquêtes PK) (SSP)**. L'objectif est de connaître les itinéraires techniques des principales productions végétales et de mesurer l'évolution des pressions globales sur l'environnement et par type de pratique, dont l'usage des produits phytopharmaceutiques et les pratiques de fertilisation. Quatre grandes filières sont enquêtées : grandes cultures (et prairies), arboriculture, viticulture et cultures légumières, soit au total près de 90 % de la surface agricole utilisée. Ce sont entre 5 400 (fruits) et 30 000 (grandes cultures) questionnaires qui sont exploités au niveau de la parcelle culturale pour une représentativité régionale (et du bassin viticole). Les enquêtes sont valorisées aux échelons national et régional, et les données individuelles sont accessibles aux chercheurs *via* le CASD.

Précisément, un chercheur de l'**Inrae** vient exposer son **retour d'expérience sur l'utilisation des données des enquêtes PK**. Ce dispositif, sans égal en Europe, permet d'avoir une vision systémique des pratiques culturales mises en œuvre sur les parcelles et de documenter leurs évolutions et leur diversité. Il peut inspirer la reconception des systèmes de culture pour la transition agroécologique, grâce à des études fondées sur la statistique descriptive ou sur des approches plus systémiques des combinaisons de techniques (typologies par exemple). Il est ainsi possible d'observer une variable à travers plusieurs campagnes statistiques pour décrire l'évolution d'une pratique dans le temps (ex. : travail du sol), de croiser plusieurs variables pour décrire les usages d'une pratique et ses alternatives. Une évolution positive serait d'avoir une meilleure représentation de la diversité des pratiques culturales au sein de l'échantillon. Il faudrait également avoir une fréquence temporelle plus importante (inférieure aux cinq ans actuels).

L'Union européenne travaille en ce sens, et les **évolutions réglementaires en cours, en particulier sur le suivi des produits phytopharmaceutiques**, auront des conséquences importantes sur le dispositif statistique de suivi des pratiques agricoles. Ainsi, un nouveau cadre réglementaire, le SAIO (*Statistics on Agricultural Input and Output*), en cours d'approbation par le Conseil et le Parlement européens, renforcera la connaissance des pratiques et des productions des exploitations agricoles afin de contribuer à la réalisation du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la fourchette ». L'accent est mis sur les données PPP qui devront couvrir au moins 85 % de l'utilisation dans le cadre d'une activité agricole dans chaque État membre (à terme 95 %) et concerneront une liste de cultures avec une partie commune à tous les États membres. La transmission annuelle de ces données est prévue à compter de l'année 2029. Un autre règlement est en projet : le règlement SUR (*Sustainable Use of Pesticides Regulation*). Il vise à réduire l'utilisation des PPP et les risques sanitaires qui y sont liés et à améliorer le rapportage de leurs ventes.

Ce nouveau cadre réglementaire nécessite de mettre en place un dispositif d'observation et de mesure compatible avec les remontées annuelles de l'utilisation des PPP pour des échelles territoriales plus fines : c'est l'objet du **groupe de travail Cnis sur l'usage des PPP dans l'agriculture, le projet PROPHYL**, dont son président présente l'état des travaux. L'enjeu est de construire un outil de recueil de données *via* les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs articulé avec le projet de registre centralisé d'enregistrements d'utilisation des PPP porté par les règlements européens. Depuis plus d'un an, les organismes professionnels et techniques représentant les agriculteurs, les éditeurs de logiciel et les services de la statistique publique étudient la faisabilité technique de l'utilisation statistique de ces données enregistrées dans les bases des agriculteurs, le cadre juridique de leur transmission et la charge de travail. Le projet est dans la phase de test, le rapport final qui présentera des préconisations sera publié fin 2023. La mobilisation et le consentement des exploitants sont un facteur décisif de réussite.

Au cours des échanges qui suivent, l'unanimité se fait sur l'importance de ce suivi des pratiques agricoles dans le contexte de la transition écologique et du changement climatique. Les enquêtes PK, malgré leur richesse, ne peuvent suffire à répondre à ces problématiques et le renforcement du dispositif est nécessaire. Les données disponibles sont multiples et ne vont cesser de s'enrichir, or il semble que le grand public, *via* les médias, n'en ait qu'une connaissance limitée. Un effort, déjà entamé par le service statique du ministère de l'Agriculture sur son site *Internet* (par exemple, le recours à la datavisualisation), devrait être accentué pour les rendre plus lisibles et plus accessibles afin qu'elles nourrissent davantage le débat public. Ces sujets ayant de forts enjeux sociaux et de santé publique, une action à destination des jeunes générations, en particulier dans l'enseignement supérieur, serait appréciable.

Un avis de la commission sur le sujet est adopté en séance.